



La Lettre de XVI^e DEMAIN

Urbanisme, Environnement et Qualité de Vie

octobre 2016

n° 159

XVI^e DEMAIN A 50 ANS

Notre association a été créée le 30 septembre 1966 et agréée pour l'urbanisme et l'environnement le 18 mars 1978 par la préfecture de Paris.

A l'époque, la vie associative dans le 16^e était très réduite. Il n'y avait pas encore de maire d'arrondissement et les contacts devaient être pris avec la ville de Paris alors sous l'autorité du Préfet.

Or, il y avait beaucoup à faire sur le plan tant des équipements sociaux, que de l'urbanisme et tout ce qui concernait la qualité de vie dans notre arrondissement. Nous souhaitions que notre association soit un pont entre les habitants et les pouvoirs publics.



XVI^e DEMAIN a été fondée par trois associations de l'arrondissement : l'Association générale des familles (AGF), l'Union féminine civique et sociale (UFCS), la *Vie Nouvelle* rejointes assez vite par la Maison des jeunes et de la culture et les associations de parents d'élèves.

Enregistrée au départ comme *Association pour l'aménagement et l'animation du 16^e arrondissement*, nous avons quelques années plus tard, à la naissance du Centre de liaison et d'initiatives sociales (CLIS) et de l'Accueil des villes de France (AVF), abandonné l'animation pour nous centrer sur l'urbanisme, le logement et tous les problèmes liés à la qualité de la vie dans le 16^e à savoir :

- ◆ les grands projets immobiliers
- ◆ les travaux de voirie et la circulation
- ◆ la création et la défense des espaces verts (notamment la défense du bois de Boulogne, dont Roland-Garros et la fondation Louis-Vuitton)
- ◆ l'amélioration des transports en commun
- ◆ la sécurité sur la voie publique
- ◆ le développement des équipements sociaux
- ◆ la lutte contre les nuisances dues au bruit, à la pollution de l'air, au manque de propreté, ...

Sous les présidences de Henri Vatan, Jacqueline Louis, Michel Courcier, Brigitte Tassin, Céline Richard, Simone Parez, Claude Muyard, Suzanne Babey et François Douady, l'association a, pendant un demi-siècle, pris position sur de très nombreux projets, suggéré certaines réalisations, mené un combat de

tous les jours, avec ses succès, comme la création d'un square et d'une crèche place Rodin, la voie piétonne rue de l'Annonciation, l'aménagement du terrain RATP avenue Mozart, la rénovation de l'îlot Gros-Boulaivilliers, l'abandon de la tour Peugeot quai Kennedy remplacée par le Parc de Passy et ses logements, la création du Centre Mesnil-St Didier...

Actuellement, nous luttons contre l'extension de Roland-Garros dans les Serres d'Auteuil qui font partie du Bois.

Bien entendu, nous participons aux structures de dialogue et de concertation qui ont été mises en place progressivement : le Comité d'initiative et de consultation des associations (CICA) et les conseils de quartier. Nous sommes également actifs à la *Plateforme des associations parisiennes d'habitants*.

Enfin, depuis l'origine, nous avons tenu à informer nos 400 adhérents par notre Lettre trimestrielle également disponible sur notre site <http://www.16medemain.fr/>.

Ainsi, nous pensons être restés fidèles aux intuitions et objectifs de nos fondateurs.

Daniel Mortgat
Vice-Président

FERMETURE VOIE SUR BERGE RIVE DROITE *Infarctus constaté aux heures de pointe* *avenue Mozart, avenue de Versailles et autres artères du 16^e !*

Malgré toutes les alertes de ses propres services techniques, des réserves de la Préfecture, du rejet de la chambre de commerce, des taxis, du Medef..., en fait tous ceux qui veulent travailler et malgré les critiques de la commission d'enquête publique engagée par le Préfet, Anne Hidalgo a fait voter par le conseil de Paris le 27 septembre la décision de la fermeture de la voie sur berge rive droite et ainsi d'interdire aux banlieusards de venir travailler dans la Capitale ou de la traverser.

Dans notre arrondissement, nous avons constaté immédiatement un engorgement, matin et soir, des grands axes, alternatives aux voies sur berges fermées. Des voitures bloquées, donc plus de pollution et pas du tout « l'évaporation du trafic » annoncée par notre édile !

Chacun sait, en effet, que les Parisiens n'ont pas de voitures, qu'ils vont tous en vélo, qu'ils ne sont pas mariés, qu'ils n'ont pas d'enfants ou de

vieux parents à véhiculer ou qu'ils ont un chauffeur et une voiture de fonction !!!

Nous prions cependant le dieu des ingénieurs courageux de la Préfecture de police qui auront à donner un avis après les six mois d'essai convenus entre la Ville et le Préfet.

Il semble que la Mairie ait oublié que le trafic de l'A13, autoroute de l'Ouest, passant le tunnel de Saint-Cloud et la Seine, débouche dans le 16^e sur les berges rive droite ! On peut toujours prétendre que les Parisiens seront forcés d'abandonner les quelques voitures qu'ils s'obstinent à utiliser, mais comment interdire l'accès à Paris pour les autres, Français ou étrangers, sans instaurer un péage à nos portes ! Honte à la discrimination par l'argent, direz-vous ?

Alors que penser de cette folie doctrinaire et démagogique au seul profit des bobos et aux dernières nouvelles des nudistes ? ...

IMMEUBLES « PROTECTION VILLE DE PARIS »

Suite de la liste des sites remarquables retenus en 2003 par le Conseil de Paris dans le Plan Local d'Urbanisme

Ballade Rue de Chaillot

Rue principale du village de Chaillot, la « Grande Rue » prend ensuite le nom du quartier « Rue de Chaillot ».

Puis, sous le Second Empire, elle est coupée en deux avec le percement de l'avenue Marceau et, vers 1919, le tronçon menant des avenues Marceau à Georges V est renommé rue Quentin-Beauchart.

Le livre, *Histoire de Paris, rue par rue, maison par maison*, de Charles Lefeuvre, publié en 1875, en décrit bâtiment par bâtiment les propriétaires.



On apprend ainsi qu'au 11 existait une pension de demoiselles et au 15 une pension de garçons où demeura Nitot, joaillier de la couronne impériale.

Pierre Urbain, écuyer, maréchal des logis du roi et maître d'hôtel de la reine, avait en 1735 le n° 36. Aux 38 et 40, se trouve à la fin du XIX^e siècle un établissement de bains.

Tous ces bâtiments ont disparu pour faire place à une architecture du XX^e siècle.

Théo Petit, architecte du début du XX^e, s'illustre dès 1906 dans le 17^e par des immeubles dans le style Art Nouveau. Exemples : ceux des 132-134 rue de Courcelles, 5-7 rue Cardinet et 103-105 rue Jouffroy-d'Abbans.

Il réalise par ailleurs à Deauville l'Hôtel Normandy (1911) et le Grand Hôtel de Deauville (1913). En 1912, il construit les immeubles de rapport du 5 et 9 de la rue de Chaillot (photo ci-dessus) dans un style plus classique, à larges bossages au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage et dont la façade est agrémentée de sculptures végétales et figuratives.



Au 19, juste avant la Clinique Bizet, l'architecte imagine un immeuble avec des accès s'enroulant autour de jardins verdoyants.

Au 37, un immeuble fut construit en 1899

pour Mme de Benardaky, premier amour de Marcel Proust, par les architectes Benjamin-Victor Leroux et Alfred Bitner.

Le porche de l'immeuble ouvre sur le « square de Chaillot ».

Composée de trois travées, la façade en pierre de taille comporte sur la travée de gauche, un remarquable bow-window métallique en légère avancée.

Au 74, rien ne subsiste de l'immeuble habité quelques semaines par Frédéric Chopin.



LA GALAXIE DES ASSOCIATIONS EN FRANCE

gisement d'économies ?

En 2014, le Mouvement Associatif regroupait environ 600 000 associations en France, soit seize millions de bénévoles et deux millions de salariés. Ses membres en sont 16 confédérations et 700 fédérations, dont les plus connues sont :

- ◆ la ligue de l'enseignement
- ◆ le secours catholique
- ◆ le comité national olympique sportif
- ◆ les ligues sportives
- ◆ le secours populaire
- ◆ la croix rouge
- ◆ l'union nationale des associations familiales
- ◆ les scouts et guides de France
- ◆ la ligue des droits de l'homme
- ◆ France nature environnement
- ◆ La COFAC comprenant l'Union Rempart et Patrimoine-Environnement à laquelle nous appartenons.
- ◆ etc.

Chaque année, ce sont 27 milliards d'euros qui sont distribués aux associations. L'État y contribue pour 7, les collectivités territoriales pour 16 et les organismes sociaux pour 4 ! On peut imaginer combien de faveurs politiquement correctes sont ainsi distribuées aux amis.

Une charte d'engagements réciproques entre l'État, la Présidente du mouvement associatif qui est

actuellement présidente de la ligue de l'enseignement, les associations des maires, des grandes villes, des départements et des régions a été signée pour définir les règles d'action entre tous ces partenaires. La charte est avant tout la reconnaissance solennelle par les pouvoirs publics de l'utilité des associations.

Le préambule de la Charte déclare :

La puissance publique, assumée par l'État et les collectivités territoriales, garante de l'intérêt général, écoute les associations et dialogue avec elles, contribue au financement de leurs projets et confie la gestion de certains services, dans le cadre des politiques publiques qu'elle conduit.

L'optimisation de la dépense publique l'incite à rechercher des partenariats qui assurent la meilleure utilisation de l'argent des contribuables, la proximité avec les citoyens et usagers, la lisibilité des responsabilités.

On ne peut qu'admirer cette déclaration et essayer de se livrer à une analyse critique du fonctionnement réel des relations entre la puissance publique et telle ou telle association.

Néanmoins, reconnaissons que la majorité des bénévoles associatifs se dévouent sans compter pour leurs concitoyens

SDF DANS LE BOIS DE BOULOGNE

Le mépris des espaces verts classés

Chacun se souvient de l'émotion provoquée par la décision de la mairie de Paris de construire des logements « provisoires » pour 300 SDF environ.



Les précédents numéros de notre « Lettre » expliquaient les raisons de notre indignation devant ce projet.

C'était le viol du caractère inconstructible du Bois, alors qu'il existe d'autres bâtiments aptes à accueillir ces malheureux dans le 16^e et même dans le Bois.

Nous sommes allés visiter le site concerné, allée des fortifications.

La photo ci-contre montre que le chantier est en retard puisque la Ville souhaitait inaugurer ces logements fin septembre.

Attendons l'invitation au cocktail d'inauguration avec champagne et petits fours, comme d'habitude !

SUBTILITÉS DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

CICA et Conseils de Quartier

Le CICA, Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement, a été créé par la loi de décentralisation Paris-Lyon-Marseille du 31 décembre 1982 de Gaston Deferre, ministre de l'Intérieur, pour permettre aux associations de participer-à la vie municipale.

Le CICA permet ainsi aux associations locales ou fédérations nationales exerçant une activité dans l'arrondissement de participer, à titre consultatif, aux conseils d'arrondissement en émettant des vœux.

Le Maire décide de retenir tel ou tel sujet à soumettre à la délibération du conseil d'arrondissement, en présence des représentants du CICA.

Ce dessein louable du législateur n'a toutefois pas rencontré à ce jour un grand succès par manque d'initiatives spontanées des associations. De ce fait, la fréquence des CICA est demeurée faible.

Il semblerait qu'une des clés du succès dépende en partie de la volonté de la mairie de mettre en place un conseil d'animation pour préparer l'ordre du jour du CICA afin de solliciter les associations plutôt que d'attendre qu'elles se manifestent.

Mais ce n'était pas la volonté du législateur qui souhaitait laisser l'initiative aux associations

Les **Conseils de Quartier**, créés par la loi de « démocratie participative » de février 2002, ont en revanche rencontré un grand succès.

Les maires y ont trouvé un organe de communication à leur main bien plus docile que les CICA. En effet, ces conseils de quartier sont composés de six conseillers municipaux, de huit membres d'associations et de huit habitants tirés au sort. Ils sont ouverts au public et ont permis dans certains cas d'apporter une solution aux problèmes soulevés directement par les habitants.

Cependant, notre association XVI^e DEMAIN est très favorable à cette démarche participative prévue par les CICA et a soumis dès le 19 mars 2015 un projet de vœu à adresser à la mairie de Paris pour accroître la verbalisation des incivilités.

Nous avons également participé le 6 septembre 2016, en présence d'une poignée d'associations, à une réunion de préparation du prochain CICA de l'arrondissement qui a eu lieu le 10 octobre sur le thème « le lien social et l'esprit civique », retenu à la suite des débats.

Les associations intéressées par le sujet peuvent faire des propositions écrites à la mairie pour saisir le conseil d'arrondissement.

Espérons que de nombreuses autres associations saisissent cette occasion pour se manifester et ainsi participer plus activement à l'animation de ce comité.

L'ASSOCIATION MVE PARIS16 et LA PROPRETÉ *nouvel outil de signalement*

L'association *Mieux Vivre Ensemble dans le 16^e*, MVE PARIS16, a développé un outil de signalement, encore en test, afin de communiquer tous les problèmes relatifs à la propreté de nos rues et à la sécurité.

L'outil est accessible par le lien : <https://grc28.localeo.fr/public/indexv2/index/city/216> . Il est aussi disponible sur le site de l'association : <http://www.mieuxvivreensembleparis16.com/>

PARIS SOUS LA PLUIE

Fluctuat Nec - ou Et - Mergitur ?

Les pluies et les crues de juin ont rappelé à quel point une réflexion et une action renouvelée s'imposent pour mieux prendre en compte les excédents des eaux pluviales en ville.



C'est pour cela que l'Observatoire parisien de l'eau a organisé le 5 juillet une conférence publique pour présenter le futur *Plan Pluie* de la Ville de Paris avant le lancement d'une enquête publique en automne dans tous les arrondissements parisiens.

En effet, des mesures efficaces s'imposent pour contrôler les risques de pollution et d'inondation accrus liés à l'urbanisation et à l'augmentation importante de l'imperméabilisation des sols, passée de 65 à 80 % ces vingt dernières années...

Rappelons que l'eau de ruissellement lessive les polluants de la ville (hydrocarbures, poussières, peintures, déjections, ...) et qu'une grande partie de ces eaux finit par se déverser dans la Seine quand la situation s'aggrave, notamment par débordement du réseau d'égouts.

C'est le rôle de l'Observatoire des polluants urbains en Île-de-France (OPUR) d'exercer une surveillance : <https://leesu.univ-paris-est.fr/opur/>.

Et il y a du travail si Paris veut pouvoir organiser des épreuves nautiques sur la Seine aux JO de 2024, l'objectif zéro rejet se situant au plus tôt vers 2075 !

Il faut donc rendre la ville plus *poreuse* pour pouvoir mieux absorber l'eau pluviale dans le sol, l'utiliser pour végétaliser davantage en créant des toitures terrasses, des noues urbaines et des jardins de pluie, concevoir des zones de stockage et des réseaux d'évacuation plus performants. Des réalisations sont en cours, comme dans la nouvelle ZAC Boucicaut.

Il faut également dimensionner le tout pour pouvoir faire face à une chute de pluie de référence de 16 mm sur une durée de quatre heures produisant 1 000 millions de m³, l'*abattre* en jargon officiel, alors que les installations actuelles ne permettent d'absorber que 200 millions de m³ !

Le défi est d'importance pour les urbanistes pour agir face à la pression des eaux et des promoteurs !

Le *Plan Pluie* de la ville de Paris, dont le principal volet est le « zonage pluvial », est probablement le premier en France à avoir pris en compte, dans ses prescriptions, des objectifs purement environnementaux, ajoutés à l'objectif historique de la lutte contre les inondations.

Aujourd'hui, la doctrine portée par l'État et la réglementation qui en découle incluent ces objectifs environnementaux. Voir le détail du Plan et la cartographie correspondante sur :

<http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/60345/2A41-022NEZ.pdf>

À noter que, dans notre arrondissement, des travaux sont en cours pour optimiser le traitement des eaux du déversoir Bugeaud qui reprend les eaux pluviales du boulevard Périphérique Ouest par un dispositif de phytoremédiation dans le bois de Boulogne, classé comme le bois de Vincennes en zone dite *d'abattement total des rejets*.

Préparons nos bouées et maillots pour aller faire trempette dans nos lacs lors des prochaines canicules !

EN BATEAU SUR LA SEINE

avec HAROPA

HAROPA est un groupement d'intérêt économique (GIE) associant, dans le développement de l'axe de Seine, les communautés portuaires du Havre, de Rouen et de Paris.

Parmi ses nombreuses missions, l'appui au tourisme fluvial est actuellement en plein essor. Il est lié à la montée en puissance des navires devenus de véritables complexes hôteliers flottants, très luxueux.

La vallée de la Seine se prête bien, par ailleurs, à cette forme de tourisme, avec ses multiples escales de la côte normande jusqu'à la Capitale, ce qui place Paris au premier rang des ports intérieurs du monde pour ce type d'activité.



En 2016, HAROPA-Ports de Paris a entamé une concertation avec les associations, les riverains et les institutionnels concernés sur l'aménagement actuel et futur des sites d'escales de la partie aval de la Seine, côté rive gauche, du Port de Grenelle au port d'Issy-les-Moulineaux.

En septembre, le cinquième atelier s'est tenu au cours d'un très intéressant circuit en bateau, avec arrêt aux escales de Grenelle, Javel-Bas et Issy. Qu'a-t-on appris à cette occasion ?

Les ports de Grenelle et Javel-Haut sont des ports à passagers comportant chacun deux postes pouvant accueillir pour le premier port quatre bateaux de croisière couplés par deux et pour le second port trois bateaux. L'escale d'Issy inaugurée il y a moins d'un an avec deux postes (un bateau croisière avec hébergements et un bateau promenade) est la plus moderne. Son aménagement est considéré comme exemplaire.

Par règlement de police, la taille des bateaux sur la Seine à Paris est limitée à 110 mètres de long. En

termes de capacité, ces bateaux de croisière peuvent transporter jusqu'à 150 touristes. On est donc bien loin de la situation de Venise avec ses énormes paquebots pénétrant dans la lagune. Le trafic sur la Seine des vedettes et bateaux de tourisme ainsi que des péniches n'en reste pas moins important.

Il nous a été confirmé qu'aucun emplacement supplémentaire d'escale n'était prévu dans le 15^e arrondissement. Concernant l'île aux cygnes aucun poste ne sera créé pour les bateaux de 110 mètres et plus. En revanche, rien de précis n'a été dit concernant l'île Seguin.

Un aménagement des quais bas va accompagner le développement des escales. Et, là, il apparaît que beaucoup reste à faire, ce que n'ont pas manqué de faire remarquer les participants.

L'aménagement actuel des quais est, en effet, vieillot et disparate. Compte tenu que des parties entières des quais restent dédiés aux activités industrielles, il n'est pas facile d'assurer une continuité de traitement. La demande forte de créer une promenade piétonne entre Grenelle et Javel est néanmoins prise en compte par Ports de Paris et en cours d'examen. Il semble également qu'une promenade au bord de la Seine, du parc André Citroën jusqu'à Sèvres, soit prévue.



Par ailleurs, les demandes concernant l'électrification des quais, une meilleure signalisation, l'amélioration des liaisons entre quais bas et quais hauts et, en ce qui concerne Issy, entre le port et Paris apparaissent judicieuses et seront retenues.

Le 3 octobre, un atelier s'est tenu pour la mise au point d'une charte de bonne pratique.

QUE SONT NOS TROTTOIRS DEVENUS ?

Tout le monde le remarque et tous les piétons pestent : on circule de plus en plus mal sur les trottoirs. Beaucoup de raisons à cela, dont la principale est leur envahissement par les cafés.

Un rapport d'audit sur les modalités d'attribution et de vérification des autorisations de terrasses a été rédigé en avril 2016 par l'inspection générale de la Ville de Paris. Que nous apprend cet intéressant document ?

Rappelons d'abord quelques chiffres utiles :

- ◆ Sur les 5 600 voies de la capitale, on compte 22 100 autorisations d'occupation, dont 15 500 pour les terrasses des cafés et restaurants et 6 600 pour les commerces avec étalages
- ◆ La redevance annuelle de base pour une terrasse ouverte varie de 17,50 € à 100 € par m² selon les catégories de rue. Dans les seize voies de prestige classées hors catégorie, le m² peut coûter jusqu'à 2 141 €.
Les rapporteurs notent toutefois qu'à Paris « les droits bruts sont parmi les plus bas de France pour les terrasses ouvertes et les étalages ». Si les droits de voirie restent une source de recettes pour la Ville (27,8 M€ en 2014), les terrasses sont bien « un atout économique pour les commerçants dont elles peuvent représenter jusqu'à 30 % du chiffre d'affaires »
- ◆ Les infractions sont sanctionnées par des PV (plus de 10 000 en 2014) allant de 68 à 135 €. Elles peuvent faire l'objet d'une procédure pénale avec une amende jusqu'à 1 500 €.

Le nouveau règlement des terrasses et étalages, adopté en 2011, a ouvert aux établissements de nouvelles possibilités d'occupation de l'espace public. Il a aussi gagné en complexité. En outre, la décision de ne pas appliquer les nouvelles règles aux

situations existantes a créé des situations d'inégalité inextricables.

Et, sur le terrain, les inspecteurs ont en effet constaté que « plus de trois établissements sur quatre sont en infraction avec le règlement municipal » : installations dépourvues d'autorisation, dépassements manifestes de l'espace autorisé ou absence d'affichette.

On est donc face à « une occupation anarchique du domaine public » non jugulée, car les amendes ne sont pas dissuasives et les délais de jugement du tribunal de police trop longs.

Le rapport prévoit, « dans l'attente d'une nouvelle législation », de généraliser le marquage au sol pour faciliter les contrôles et permettre la perception des droits de voirie.

Il conclut en faisant remarquer que « **la mise en œuvre de nouvelles dispositions nécessite une volonté politique ferme pour mettre fin à la situation actuelle : un règlement compliqué qui n'est ni appliqué, ni respecté, ni sanctionné** ».

Dans l'immédiat, la nouvelle brigade anti-incivilités sera chargée du contrôle des terrasses. Elle sera constituée de 1 900 agents assermentés (inspecteurs de sécurité, surveillants d'espaces verts et agents de propreté).

Ce rapport décrit avec précision et sans complaisance une situation dont les Parisiens supportent les conséquences dans leur vie courante. Encore une fois, ce sont les associations qui se sont mobilisées, et plus particulièrement l'association *Les droits du piéton* qui a déjà attaqué en justice plusieurs établissements.

Souhaitons que cet audit ne termine pas dans un tiroir et que ses préconisations soient appliquées.

EXTENSION DE ROLAND-GARROS

Conflit entre le juge de l'État et le juge du Citoyen !!!

En septembre dernier, le Conseil d'État examinait le pourvoi en cassation de l'ordonnance en référé du tribunal administratif du 24 mars suspendant les travaux, à peine entamés, dans le jardin botanique des Serres d'Auteuil classées faisant partie du bois de Boulogne.



Le rapporteur public du Conseil d'État concluait : « transformer un hectare du jardin botanique en stade de tennis, en boutiques et en bureaux ne nécessite pas de déclassement préalable » !



Seule comptait, pour lui, l'emprise du projet au regard de la totalité du bois de Boulogne ! ». Soit un

hectare comparé à 850. Donc, le 3 octobre le Conseil d'État, autorisait la reprise des travaux dans les Serres.

Mais voilà-t-il pas que le 6 octobre le Tribunal de Grande Instance, en référé, réitère sa suspension des travaux dans les Serres !

Un beau conflit entre les deux ordres de juridiction ! Nous aimerions que le Tribunal des conflits puisse un jour avoir à trancher.



Rappelons que les serres condamnées par le projet de la FFT ont déjà été vidées de leurs collections de plantes rares, dispersées on ne sait où.

Notons aussi que les travaux sont menés tambour battant depuis des mois sur le site de la FFT, entre le cours Philippe-Chartier et le Fond des Princes.

Cependant, le recours des héritiers Formigé devant le TGI, ainsi que celui devant le Conseil d'État intenté par les associations, ne sont pas encore jugés au fond.

Ce projet calamiteux voulu par la FFT et appuyé aveuglément par la ville de Paris doit donner des insomnies à tous ces magistrats censés appliquer la LOI, mais pas la LOI DU PLUS FORT !

LE FORUM DES ASSOCIATIONS

Organisé par la mairie du 16^e, il a lieu tous les ans en septembre.

Cet évènement compte beaucoup pour les associations, car c'est un témoignage de l'importance accordée par la Mairie au travail qu'elles effectuent. C'est aussi pour ces dernières l'occasion de mesurer la place qu'elles occupent dans la vie locale. Enfin, c'est une opportunité de rencontres avec les habitants de l'arrondissement et la possibilité ainsi d'élargir son audience.

Le 8 septembre, notre stand a reçu de nombreuses visites : des adhérents qui approuvent notre démarche et viennent nous encourager et puis ceux qui s'informent sur nos activités et s'attardent pour discuter.

Tous ces bénévoles qui donnent de leur temps et rendent des services multiples dans des domaines si variés interpellent. On leur reconnaît la grande qualité de contribuer aux fameux « vivre ensemble » en créant, chacun à sa manière, du lien social. Ce thème a d'ailleurs été retenu par le dernier Comité d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) qui a eu lieu à la mairie le 10 octobre sous l'intitulé « lien

social et esprit civique » (voir page 5, article sur le CICA).

Pour notre part, nous ajouterons pour conclure ce que nous aurions pu dire si nous avions participé, en clôture de cette journée, au concours « Pitch my asso », pendant lequel il s'agissait de présenter en deux minutes sa propre association :



« L'association XVI^e DEMAIN, créée il y a 50 ans, est agréée pour l'urbanisme et l'environnement. Nous, le petit groupe des animateurs, sommes des amoureux de Paris qui refusons que la capitale soit défigurée. Nous sommes très attachés à notre arrondissement et à sa qualité de vie. Nous pensons qu'il est important que les habitants soient informés en temps voulu des projets de construction et d'urbanisme qui ont un impact sur leur cadre de vie. Nous pensons qu'il est important d'avoir un avis et

de pouvoir l'exprimer. C'est d'ailleurs l'objet de notre lettre trimestrielle d'information. Nous pensons aussi que lorsqu'un projet est contestable il faut s'y opposer et, si nécessaire, porter l'affaire devant les tribunaux. Avoir l'esprit civique, c'est s'impliquer dans la vie de la Cité. **Venez nous rejoindre.** »

Association XVI^e DEMAIN

Créée le 30 septembre 1966 et agréée les 18 mars 1978 et 25 septembre 2013
3 rue Dangeau - 75016 Paris ; XVIeDEMAIN@orange.fr ; www.16emedemain.fr

Membre de la PLATEFORME des ASSOCIATIONS PARISIENNES D'HABITANTS
Cotisation annuelle adhérent : 25 €

Responsable de la publication : Claude MUYARD

Rédaction : Suzanne Babey, Martine Blatin, Isabelle Brun, François Douady, Marie Moes, Yves Marang, Daniel Mortgat et Philippe Porté

Impression : Imprimerie Commerciale d'Auteuil 2, rue Pierre Guérin 75016 Paris